

1.

Débitrice: **Fondation Eve Piaget en liquidation**,
place de la Fusterie 14, 1204 **Genève**
2.

Remarques: offrir une structure sous la dénomination "Institut Eve Piaget" qui permette à des jeunes femmes de préparer concrètement leur avenir; les encourager à acquérir une excellente formation professionnelle polyvalente de base; revaloriser les métiers féminins de cadres moyens d'entreprise, encourager le recyclage et la formation continue; favoriser les échanges entre les différentes régions linguistiques de la Suisse

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1.

L'état de collocation (réf. n° 1);

2.

L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3.

l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2)

Pour tout renseignement:

Mme V. Pesant, tél. 022 327 73 45

Office des faillites

1227 Carouge
- (02388584)